

LE DÉLÉGUÉ

- **Le délégué** : La fonction de délégué est amplement décrite *dans Le Manuel du Service chez les AA*. Le cahier régional n'entend nullement se substituer au Manuel, c'est pourquoi nous nous contentons ici d'un résumé de certaines des tâches du délégué.

Le délégué sert de lien entre la Région Nord-Est du Québec et les Services généraux en Amérique du Nord. À ce titre, le délégué doit assister à la Conférence des services généraux à New York, vers le mois d'avril de chaque année, et y faire valoir les opinions et les positions adoptées par la « conscience de groupe » de sa Région.

Au Québec, le délégué siège d'office au Conseil d'administration de La Vigne qui se réunit six fois par année. Il est aussi membre du Comité interrégional qui réunit, trois fois l'an, différents serviteurs des quatre régions du Québec. À l'intérieur même de la Région 89, le délégué participe à toutes les réunions du Comité exécutif et du Comité régional, aux deux Assemblées générales annuelles, et à la Journée Pré-Conférence. Par ailleurs, si le délégué assure un lien entre la Région Nord-Est du Québec et le Bureau des Services généraux (BSG) à New York, il est aussi le lien entre le Comité exécutif de sa Région et les 22 districts qui la composent. Cette part importante de sa fonction se concrétise, entre autres, par une visite de tous les districts.

- **Le délégué adjoint** : Le délégué adjoint, qui doit être prêt à remplacer le délégué au pied levé, seconde ce dernier dans ses fonctions et partage avec lui, quand cela est nécessaire et possible, la tâche brièvement décrite ci-dessus. De plus, à la demande du Comité exécutif, le délégué adjoint peut être appelé à exercer d'autres tâches spécifiques ou ponctuelles. Le délégué adjoint s'occupe entre autres de l'organisation des journées suivantes : Journée Pré-Conférence, Rassemblement provincial, Inventaire régional, Accueil des nouveaux serviteurs et Semaine des services.